

NOVEMBRE
2015



AVIS

à la population de Quincy-Voisins

KERMESSE DE L'ÉCOLE DIXMERESSE

P.2

► Bien vivre ensemble

P.3

L'école des sports

P.4

► L'accueil des nouveaux
habitants

Bien vivre ensemble



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

Les enjeux de citoyenneté et d'amélioration de la vie quotidienne sont des éléments majeurs du vivre ensemble. Impliquer les habitants dans la vie quotidienne de la commune, tout comme favoriser les relations de bon voisinage, comptent parmi les objectifs municipaux. Les quincéens sont partie prenante dans l'entretien du cadre de vie de leur commune. Cela passe par un respect d'un certain nombre de règles à suivre afin de préserver la qualité de vie de chacun.

Ma commune, je l'aime accessible

Le stationnement



Chacun se plaint que trop de voitures sont stationnées à des endroits qui génèrent des désagréments, voire des dysfonctionnements. Le stationnement intempestif

est donc une question, toute simple, de mauvais comportement et « d'irrespect au regard de l'ensemble de la communauté » et du voisinage. Trop d'interdictions ne sont pas respectées, « on » considère que « les deux minutes » ne changeront pas la face du monde, ni de la circulation. Quant à faire 300 mètres à pied, quelle perte de temps ... L'individualisme d'une personne amène parfois à l'énerverment de dizaines d'autres ou à des risques d'incidents ou d'accidents, surtout pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer à pied.

Depuis le 1er juillet, sur une directive du Ministère de l'intérieur, le procès-verbal, pour certains cas de stationnement « très gênant » passe de 35 € à 135 €.



- Sur les couloirs de transport en commun ou réservés aux véhicules prioritaires.
- Sur les pistes cyclables.
- Sur les trottoirs (sauf pour les deux-roues et

motocyclettes, éventuellement tolérés).

- Sur les emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds.
- Sur les emplacements réservés aux personnes handicapées (PMR).
- Sur les passages piétons ainsi que 5 mètres en amont de ces passages sauf balisage explicite.
- Devant un panneau de signalisation ou feu tricolore si le stationnement peut empêcher de le voir.



- Proche des bornes incendie.

Ma commune, je l'aime propre

La loi interdit toute utilisation de « produits phytosanitaires » par les collectivités dans les espaces publics au 1^{er} janvier 2017. La commune de Quincy-Voisins tient à anticiper cette évolution. Chaque habitant de la commune doit donc participer à cet effort collectif, en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage, l'enlèvement des feuilles mortes et de la neige et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Il existe d'autres solutions écologiques pour désherber comme l'eau de cuisson des pâtes, du riz ou encore le jus de cuisson des pommes de terre.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Il est également important de ne pas laisser ses ordures ménagères dans la rue en dehors des horaires autorisés.

Précisions sur la taille des haies :

D'une manière générale, les haies situées en bordures de propriété ainsi que les arbres ne doivent pas nuire au voisinage. Pour cela, il faut les tailler régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs et gêner le cheminement des passants. Les arbres de plus de 2 m de haut doivent être plantés à plus de 2 m de toute limite séparative. Les haies et arbustes de moins de 2 m de haut à 50 cm minimum de la limite séparative.

Précision sur le déneigement :

Le déneigement de la commune obéit à un plan « Neige », mis en place par les services techniques municipaux, qui a pour objectif de sécuriser en priorité les abords des équipements recevant du public, en premier lieu les écoles et la Mairie. De leur côté, les riverains sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur résidence, boutique, cour, jardin, chantier et autres emplacements. Pour assurer un bon cheminement piéton, il est recommandé de faire un tas de neige et de glace le long de la bordure du trottoir. En cas de verglas, jetez sur ce dernier, devant les propriétés, des cendres, du sable ou du mâchefer.

Déjections canines :

Pour les sorties de vos animaux domestiques, pensez à prendre un sac dans votre poche. C'est tout simple et citoyen. Une fois votre compagnon à quatre pattes mené au caniveau



pour y faire ses besoins, les propriétaires sont invités à appliquer « la méthode du sac » ; surtout sur les trottoirs et les pelouses où gambadent nos enfants et petits-enfants.

Un arrêté du Maire interdit aux propriétaires de chien de laisser leur animal faire leurs besoins sur les rues, les trottoirs et la Dhuis. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Ma commune, je l'aime calme



Les bruits de toute origine envahissent notre environnement et notre vie quotidienne. Chaque habitant est, tour à tour, auteur et victime du bruit. Chacun peut donc contribuer à réduire, pour sa part, sa propre nuisance et améliorer, ainsi, une meilleure qualité de vie pour tous.

Ce que dit la loi ...

JARDINAGE ET BRICOLAGE :

Jours ouvrés : 7h à 20 h

Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Aboiement et divagation :

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée ou intempestive.

Les animaux domestiques, considérés comme errants, peuvent être ramassés par la société SACPA sur plainte et à la demande de la municipalité, pour être placés en fourrières.

Même « gentils », vos animaux domestiques peuvent effrayer un passant ou un enfant.

- Tenez-les en laisse !
- Par ailleurs, certaines catégories de chien ont été déclarées « dangereuses ». C'est le cas notamment des PITBULLS et des Rottweilers qui sont obligés de porter une muselière et d'être tenus en laisse, non-extensible, pour la sécurité de tous !

La nouvelle formule de l'Ecole Municipale des Sports fait des heureux



L'EMS existe depuis 20 ans sur notre commune. Elle a connu un relooking à la rentrée 2015, rendant sa formule compatible avec la réforme des rythmes scolaires. L'EMS est un service municipal qui a su s'adapter pour conserver son objectif premier auprès des jeunes : leur donner envie de faire du sport tout en partageant, s'amusant et découvrant.

Les deux premières séances, très dynamiques, ont été consacrées à la confirmation des inscriptions et à l'organisation des groupes. Le cycle Roller a pu ainsi commencer dans les meilleures conditions. Les enfants ont appris à s'équiper et à tenir sur les rollers. Ils ont participé à des jeux de relais et de courses. Ils ont également appris un élément essentiel : celui de savoir bien tomber pour éviter les chutes douloureuses !

Au total 28 enfants chez les moyens et 20 chez les grands. Tous ont progressé et la plupart arrivent à tenir sur leurs rollers. Par chance, 4 séances sur 5 se sont déroulées sous un soleil radieux. Samedi 10 octobre, tous les participants ont reçu un diplôme de fin de cycle attestant de leur progrès dans cette activité. Nous ne manquerons pas de suivre les autres cycles « découverte » de l'EMS.

Réunion DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE LE HANDICAP « Faisons plus et mieux »



Vous êtes concernés ou sensibilisés par les problèmes du Handicap, Rejoignez-nous :

**Samedi 14 novembre 2015
à 14h30**

**Salle de réunion, Espace Jean Ferrat
rue de l'Abbé Pierre**

Ordre du jour :

Rencontre et échanges avec M. POLENTES de l'association TUTELIA sur le thème de la protection des adultes tutelle/curatelle



QUINCY-VOISINS

Accueille ses nouveaux habitants

Rendez-vous

Samedi 28 novembre 2015

10 heures ,salle de réunion
de l'Espace Jean Ferrat, rue de l'Abbé Pierre



Vous visiterez plusieurs équipements communaux et pourrez interroger la municipalité sur tous les services mis à votre disposition



**COUPON REPONSE : Accueil des nouveaux habitants de Quincy-Voisins
(Coupon à retourner en Mairie avant le lundi 23 novembre 2015)**

Mme, M.

Adresse :

Date d'arrivée à Quincy-Voisins :

Participera à la rencontre le samedi 28 novembre 2015 oui non

La liste 100% quincéens n'a pas transmis sa contribution pour le mois de novembre 2015

EN BREF

ELECTIONS REGIONALES

ATTENTION

Les élections régionales sont organisées les 6 et 13 décembre 2015. Ce sont les premières élections dans le cadre de la nouvelle carte des régions dessinée par la loi du 16 janvier 2015.

Comme pour les scrutins nationaux, peuvent voter aux élections régionales les Françaises et les Français âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, inscrits sur les listes électorales.

Le scrutin régional n'est pas ouvert aux ressortissants des pays membres de l'Union Européenne.

Pour voter, l'électeur français doit présenter obligatoirement un des titres d'identité dont la liste sera affichée dans le bureau de vote (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Ouverture des Bureaux de vote : de 8h00 à 18h00

Deux tours

VENTE DE CALENDRIERS PAR LES AGENTS QUI COLLECTENT VOS ORDURES

Il est de tradition de leur offrir nos étrennes comme au facteur. Il faut cependant sécuriser cette pratique. Les agents de la société véolia qui passeront chez vous disposeront de leur carte d'identité avec une accréditation de la Mairie comportant le cachet et la signature du Maire. N'hésitez pas à appeler la Mairie, en cas de doute. Soyez vigilants.

Rendez-vous

NOVEMBRE

Dimanche 8 : Fête du Badminton au gymnase

Mercredi 11 : Commémoration de l'Armistice à 13h45, Monument aux Morts

Mercredi 11 : Séance du Quincynéclub à 20h30, salle polyvalente

Vendredi 20 : Assemblée générale IVV, salle de réunion de l'Espace Jean Ferrat

Samedi 21 : Loto de la Caisse des écoles, Espace Jean Ferrat à 19h45

Samedi 28 : Assemblée générale des Croqueurs de pommes, salle polyvalente en matinée

Samedi 28 : Accueil des nouveaux habitants, salle de réunion de l'Espace Jean Ferrat à partir de 10h

Samedi 28 : Assemblée Générale du club Ti Moun à la Maison Pour Tous

Dimanche 29 : Bourse aux jouets à l'Espace Jean Ferrat de 9h à 17h

DECEMBRE jusqu'au 12/12

Dimanche 6 et 13 : Elections régionales

Samedi 5 : Spectacle TELETHON, Espace Jean Ferrat à 19h

Vendredi 11 : Marché de Noël des écoles, Espace Jean Ferrat vers 17h

Samedi 12 : Noël du club Ti Moun, Espace Jean Ferrat en matinée.

ECHOS DES ÉCOLES

Cérémonie commémorative du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre

Mercredi 11 novembre

Rassemblement à 13h45, Monument aux Morts



Samedi 10 octobre, superbe kermesse de l'école Dixmeresse sous le soleil



Dernier ramassage de sacs déchets verts Mardi 1^{er} décembre

Prochaines collectes des extra-ménagers

**Mardi 10 NOV
Mardi 08 DEC**

Déposez vos encombrants la veille au soir après 19h

